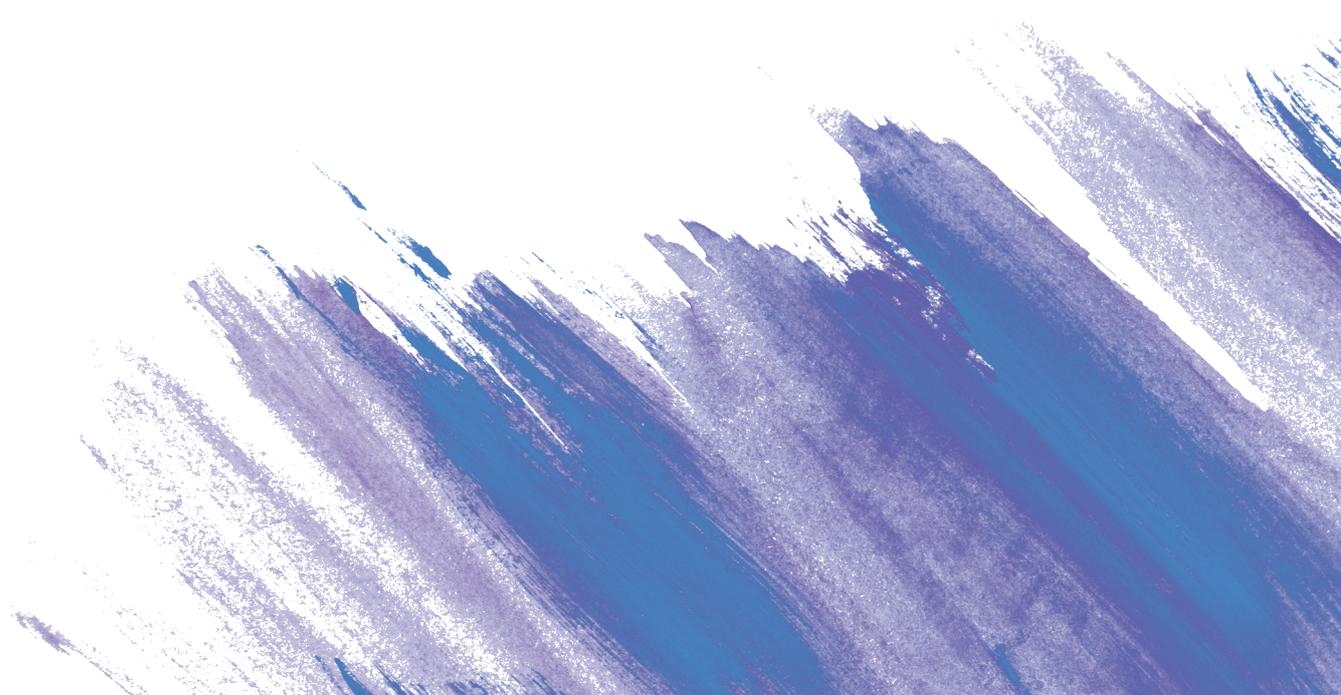


DÉCLARATION
de **POLITIQUE**
SOCIALE
2024-2030
SOUMAGNE



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Thématiques	6
1. L'intégration sociale	6
2. L'action de prévention éducative envers les jeunes	6
3. L'aide pour les familles monoparentales.....	6
4. La guidance psychosociale	6
5. La communication.....	7
6. L'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle	7
7. L'énergie.....	7
8. Le logement	7
9. L'optimisation du fonctionnement du CPAS et la bonne gouvernance	8
10. Le plan de cohésion sociale.....	9
11. Le volet budgétaire	9
Conclusion.....	10



INTRODUCTION

L'article 27 ter de la loi organique des centres publics d'action sociale de 1976 précise que « Dans les deux mois après son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. »

La mission première du CPAS de Soumagne est de veiller à ce que chaque Soumagnarde et chaque Soumagnard, quel que soit son âge et son origine puisse vivre dans la dignité humaine.

La notion de dignité humaine n'est pas définie en tant que telle mais l'on considère généralement que vivre conformément à la dignité humaine signifie au moins pouvoir se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé.

L'évolution de la société nous demande de rester attentifs aux changements afin de pouvoir donner des réponses adéquates à chaque situation.

En effet, l'évolution rapide des dernières années nous oblige à garder à l'œil des éléments importants tels que l'augmentation du nombre de demandes, la population vieillissante, la précarité accrue afin de garantir une action sociale adaptée pour tous.

Nos missions sont multiples et nous voulons pouvoir trouver des solutions adaptées à chaque problématique et à chacun.

En plus de continuer à assurer les missions légales d'un CPAS (aide sociale, intégration sociale, ...), nous développerons les projets détaillés dans cette déclaration.

Le CPAS de Soumagne, et toutes ses équipes, composées d'une trentaine de personnes spécialisées dans différents domaines, se mobiliseront durant les six années afin de répondre à toutes les demandes des citoyens.

Nous remercions l'ensemble du personnel pour leur bienveillance, leur professionnalisme, leur écoute et leur disponibilité.

THÉMATIQUES

1. L'INTÉGRATION SOCIALE

Nous continuerons à développer et à renouveler les ateliers d'insertion (cuisine, peinture, français, coiffure, ...). Ces ateliers permettent de retisser des liens sociaux, de participer à la vie sociale et culturelle afin de retrouver le chemin de l'emploi.

2. L'ACTION DE PRÉVENTION ÉDUCATIVE ENVERS LES JEUNES

Notre CPAS est partenaire d'AMO Acardas qui est un service d'Aide à la Jeunesse agréé et subventionné par la fédération Wallonie-Bruxelles depuis 1999. Il exerce sous forme d'asbl. Nous activerons ce partenariat afin que les jeunes (de 0 à 22 ans) de notre commune aient la possibilité de bénéficier effectivement des différents services (soutien scolaire, travail de rue via des éducateurs sur le terrain, soutien parental, activités pendant les vacances scolaires, ...). Un plan de communication par rapport à ces services sera mis en place.

3. L'AIDE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

La définition d'une famille monoparentale est la suivante : un parent qui s'occupe seul d'un ou de plusieurs enfants. Une étude de 2024 réalisée notamment par la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris sur l'évolution des familles monoparentales précise que 11% des ménages en Belgique sont des familles monoparentales. 25% de ces familles sont en difficultés financières soit deux fois plus que la population moyenne (12%). Un tiers des familles monoparentales est menacée de pauvreté. Une aide est généralement nécessaire.

Des actions seront spécifiquement mises en place pour aider ce public cible qui est en augmentation depuis plusieurs années.

Actuellement le Plan de Cohésion Sociale propose un atelier « parent solo »

4. LA GUIDANCE PSYCHOSOCIALE

Nous avons la chance, à Soumagne, de pouvoir bénéficier d'une implantation de l'AIGS (Association Interrégionale de Guidance et de Santé) qui est située rue de l'Égalité, 250 dans l'ancienne Maison communale.

Son action actuelle s'étend à de nombreuses activités : réadaptation psychosociale, champ du travail, création artistique, développement culturel, pratiques liées à l'écologie sociale, formation continue des travailleurs et développement d'un réseau social européen participant à la construction de l'Europe sociale.

Nous développerons notre collaboration avec l'AIGS Soumagne afin que plus de Soumagnards aient connaissance de ces services et puissent les activer.

5. LA COMMUNICATION

La communication envers les citoyens précarisés sera développée afin qu'ils puissent avoir connaissance des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Une mise à jour de certains documents utilisés par les bénéficiaires d'aides sociales sera réalisée. Une brochure spécifique sur les aides du CPAS sera également rédigée.

6. L'INSERTION ET LA RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Cette mission a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du CPAS n'ayant pas de situation professionnelle. En effet, travailler est le chemin le plus direct pour sortir de la précarité. Le CPAS œuvrera pour mettre en place un projet personnel avec chaque bénéficiaire afin de réaliser un bilan socioprofessionnel et d'identifier une orientation.

Le but est de dynamiser les remises à l'emploi notamment via les contrats article 60 mais également par le biais de formations.

Nous voudrions également renforcer le dialogue et créer une collaboration entre les bénéficiaires et les différents acteurs de terrains tels que la Maison de l'emploi, l'ALE, le Forem, ...

7. L'ÉNERGIE

La prise en charge des dépenses énergétiques est une réelle épreuve pour les ménages en difficulté financière. Nous renforcerons nos actions pour mieux conseiller et accompagner ces personnes.

8. LE LOGEMENT

Nous élaborerons une nouvelle stratégie en matière de logement dont l'objectif sera de correspondre au mieux aux besoins de la population. Les éléments suivants seront pris en considération :

- Rénover les logements existants afin d'augmenter le confort et l'efficacité énergétique ;
- Utiliser les subsides disponibles.

Par ailleurs, nous intégrerons dans le patrimoine du CPAS les deux logements de transit supplémentaires situés rue des Combattants à Fêcher (à l'ancien presbytère). Nous atteindrons ainsi le chiffre de 4 logements de transit dans notre patrimoine immobilier.

Nous intensifierons notre partenariat avec l'Agence immobilière sociale du Pays Herve ainsi que le Foyer Fléronnais afin de valoriser l'offre de logements accessibles sur la commune.

9. L'OPTIMALISATION DU FONCTIONNEMENT DU CPAS ET LA BONNE GOUVERNANCE

Nous renforcerons les synergies entre l'administration communale et le CPAS. Chaque entité a ses propres missions mais a des besoins communs. A terme, notre volonté est de fusionner l'ensemble des services de support comme l'autorise la loi de 1976.

La définition des services de support est la suivante (article 26 quater de la loi de 1976) : « Ils regroupent l'ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l'administration publique et qui sont nécessaires à la réalisation des missions et objectifs. Ils sont constitués principalement des services achats, ressources humaines, maintenance et informatique. »

Après avoir mutualisé nos services informatiques et notre équipe de nettoyage des bâtiments pendant la dernière législature, nous procéderons au regroupement des deux services techniques entre 2025 et 2030. Cela permettra d'éviter de dédoubler l'achat de certaines machines mais aussi d'assurer les prestations essentielles et urgentes en cas d'éventuelles difficultés opérationnelles au sein de l'équipe du CPAS.

Les services ressources humaines (recrutements, gestion des salaires, ...) et achat (marchés publics) seront fusionnés pendant cette législature.

Par ailleurs, nous continuerons d'améliorer la communication entre l'administration communale et le CPAS notamment via une coordination approfondie sur les dossiers communs. L'équipe du CPAS sera, par ailleurs, intégrée dans la communication interne.

L'augmentation des synergies entre les deux entités permettra d'être plus efficace dans nos missions mais aussi de réaliser des économies substantielles.

Nous maintiendrons une majorité politique stable basée sur la confiance et le respect mutuel.

Nous assurerons le bien-être et la sécurité du personnel du CPAS en co-construction avec les équipes.

Nous poursuivrons la formation continue du personnel du CPAS.

10. LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est définie par l'article 2 du décret relatif au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté française du 22 novembre 2018 :

« La cohésion sociale : l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. »

L'article 4 du même décret finit les objectifs : « Le plan développé par un pouvoir local répond cumulativement aux objectifs suivants :

1. d'un point de vue individuel : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
2. d'un point de vue collectif : contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. »

Le CPAS continuera à accueillir l'équipe du PCS vu la proximité des missions. Nous continuerons à développer des actions afin d'aider les citoyens en difficulté de manière appropriée.

11. LE VOLET BUDGÉTAIRE

Les budgets des prochaines années seront réalisés en très étroite collaboration avec la Commune. Notre budget sera élaboré avant le budget communal afin que les montants puissent être intégrés avec une meilleure fiabilité dans le budget communal.

Nous réaliserons une analyse complète des actions du CPAS afin de nous assurer que nous bénéficions de manière optimale des subsides et financements des autorités supérieures.

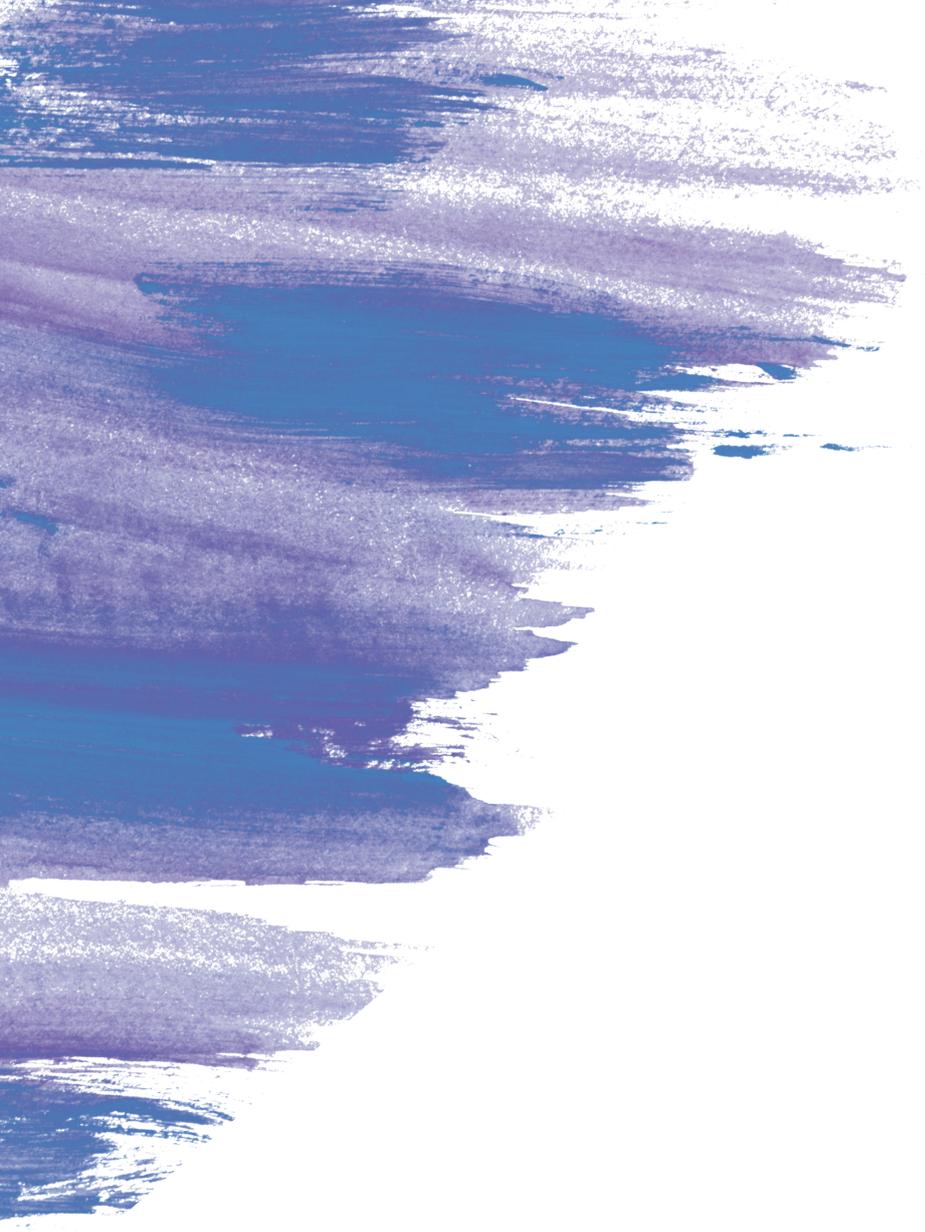
Nous serons particulièrement vigilants sur les décisions prises par les autres niveaux de pouvoir et qui auront un impact sur les finances du CPAS.

Par ailleurs, une analyse des rénovations prioritaires sera réalisée afin d'envisager des économies d'énergie dans les logements du CPAS.

CONCLUSION

Cette déclaration de politique sociale est ambitieuse et notre souhait est de soutenir au mieux les citoyens qui connaissent des difficultés. Personne ne sera laissé sur le bord du chemin.

En 2025 et conformément à la loi organique des CPAS de 1976, le programme stratégique transversal sera également présenté au Conseil de l'action sociale et il comprendra l'opérationnalisation de ces mesures.



DIRECTION GÉNÉRALE DU CPAS

CPAS de Soumagne
Rue de la Siroperie 7/1 à 4630 Soumagne
T. 04 345 94 94
contact@cpasdesoumagne.be

